



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 19 représentant 19 voix

N° : 006/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.
Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G BRINGANT – A DECANIS – G FABRE – A FAUQUET-LEMAITRE – J GIULIANO –
M GROS – O HOFFMANN – C LASSOUTANIE – F PERO – N RULLAN – E AUDIBERT
– R DEBRAY – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – L MEAUME – C GHINAMO – H GEOLLE

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les éléments du rapport de présentation remis en annexe de la note de synthèse,

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2022 » présentés en séance,

Sur proposition du bureau,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, sur la base du rapport ci-joint.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS